



Association de la **Retraite Sportive**

Club 34005 Saint Gély du Fesc

site internet : ars-saint-gely.fr



PROCÉDURES D'ADHÉSION A L'ARS Saison 2025/26

Ouverture des inscriptions le 1^{er} septembre 2025

L'adhésion est réservée aux St Gillois et St Gilloises.

La cotisation annuelle de 56€21 comprend la licence FFRS, la cotisation aux différents échelons (club, département, région) et l'assurance de base. Elle permet d'accéder à toutes les activités.

Adhésion des anciens adhérents :

Pour la saison 2025/26 l'adhésion s'effectue en ligne.

Penser à imprimer la licence.

Possibilité de venir faire votre adhésion aux permanences.

Adhésion des nouveaux adhérents :

Dossier complet d'adhésion à remettre aux permanences.

Fiche d'inscription

+ Chèque de 56€21 à l'ordre de ARS, (ou plus selon les options assurance choisies).

+ Fiche de consentement des données.

+ Attestation annuelle de savoir nager en mer pour l'activité « Longe côte ».

Permanences :

- Salle de la Devoiselle, (salle des boulistes).
- Dates des permanences pour votre inscription :

16 / 17 / 23 / 26 septembre et les 17 et 24 octobre de 09h00 à 11h30

- Dépôt des dossiers complets remplis et signés, aucun courrier ou mail ne sera pris en compte,

Dès que vous avez remis un dossier complet, vous pouvez pratiquer les activités que vous avez choisies, vous êtes assurés même si votre licence ne vous est pas encore parvenue.

Les adhésions seront acceptées jusqu'au 31 octobre 2025.

Quelques précisions :

Fiche d'adhésion

- Remplissez la feuille avec précision, très lisiblement.
- Toutes les informations demandées nous sont nécessaires pour pouvoir vous inscrire.
- Pour les nouveaux adhérents, mettez votre nom au dos de la photo et ne la collez pas.
- Pensez à renouveler votre photo si elle est très ancienne.
- Mentionnez les activités que vous souhaitez réellement pratiquer.
- N'oubliez pas de mentionner si vous acceptez, de recevoir les informations par mail, et que les photos où vous pourriez figurer apparaissent sur notre site.

En cours d'année, pensez à signaler tout changement qui vous rendrait injoignable (téléphone, adresse, adresse mail) par l'intermédiaire de notre site internet à la rubrique contact : contact.ars.st.gely@gmail.com

Questionnaire santé

Ce document s'adresse à tous les adhérents

Vous devez le remplir en cochant OUI ou NON à chaque question.

Si vous répondez NON à toutes les demandes,

Si vous avez répondu OUI à une seule question,

Bulletin adhésion assurance

Vous pouvez souscrire une assurance complémentaire (IA Plus) et/ou une assurance «Effets Personnels ».

Ces 2 options sont à payer en supplément et leur montant est à ajouter au montant de la cotisation. Le tout à régler avec un seul chèque.

Protection des données

Fiche à remplir obligatoirement par tous les nouveaux adhérents, à joindre au dossier.

Attestation savoir nager

Fiche obligatoire à remplir annuellement pour la pratique de l'activité « longue côte », utiliser le modèle disponible sur le site.

Passeport santé

Vous trouverez le passeport santé sur notre site. Il doit être complété et gardé sur vous pendant la pratique de toutes vos activités ainsi que la licence et la carte vitale (ou sa copie) et un moyen de paiement.

Ces documents seront utiles en cas d'accident.

Tarifs 2025/2026

- Cotisation simple : **: 56,21€**
- Cotisation avec assurance I.A PLUS + 6,05€ **: 62,26€**
- Cotisation avec assurance « Effets Personnels » + 26,00€ **: 82,21 €**
- Cotisation avec les 2 options + 5,22€ + 26,00€ **: 88,26 €**

Détail de la cotisation simple :

Part Fédération :	26,00€
Assurance :	2,21€
Part club (ARS) :	20,00€
Part CORERS :	5,00€
Part CODERS :	3,00€
TOTAL :	56,21€

Le Président